

Image not found or type unknown



Sinistre entre deux voitures

Par **cihad**, le **21/10/2008** à **17:43**

bonjour,

j'étais en stationnement sur une place de parking à la sortie d'école de mon fils, en sortant du parking, je reculais, j'ai heurté un véhicule qui était en stationnement à cheval sur le trottoir où se trouvait un panneau "interdiction de stationner",

je souhaite savoir qui est en tort dans ce cas au niveau des assurances?

merci

Par **jeetendra**, le **21/10/2008** à **17:46**

bonsoir, au vu du Code de la Route vous êtes en tort puisque vous reculez, certainement à 100 pour 100, cordialement